

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents
des Clubs en Championnats de France

Paris, le 28 juillet 2016

Commission Fédérale Sportive
Nos réf : 2016/D/4/ASN/MBN

Objet : Documents, consignes et informations relatives aux Championnats de France, à communiquer à vos entraîneurs et dirigeants

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Nous vous informons que les feuilles de marque, **à utiliser uniquement pour les rencontres officielles** de votre division à domicile, seront envoyées prochainement.

Pour assurer un bon déroulement de la saison sportive 2016-2017, nous vous recommandons de consulter, sur le site fédéral www.ffbb.com, les rubriques et/ou documents suivants :

- Dans l'onglet « FFBB » :

- « L'Annuaire officiel » et les « Règlements sportifs » (dans « nos règlements »), et plus particulièrement :
 - Les Règlements Sportifs Généraux des Championnats et Coupes de France (règles générales - voir détails ci-dessous)
 - Les règlements sportifs particuliers par division
 - Les dispositions financières
- « Calendriers et coordonnées clubs » (dans « Calendriers et coordonnées clubs »)
 - Le **calendrier général** : dates des championnats et coupes de France
 - Calendriers des rencontres par division
 - Nom-adresse-Téléphone-Courriel des correspondants et salle principale où évolue chaque équipe
- « Les Procès-verbaux » des décisions (« Dirigeants / S'informer / PV »)

- Dans l'onglet « Compétitions » :

- Tous les calendriers, résultats et classements par division

Pour obtenir les codes de saisie de FBI V2, veuillez contacter votre Comité Départemental.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Les règlements sportifs des Championnats et Coupes de France

1. Dérogations d'horaire, date

Vous devez effectuer vos dérogations directement via notre site par le module club. Il est toutefois conseillé de contacter le club adverse pour un accord tacite préalable.

- Si la demande parvient à la FFBB **avant le début du championnat**, la demande de dérogation est **gratuite** ;
- Si la demande est formulée et/ou parvient à la FFBB après le début du championnat, **elle est payante (80 € pour les seniors, 50 € pour les jeunes)**. La demande de dérogation devra parvenir **au moins un mois** avant la date prévue.

Pour rappel :

- « **Tout report à une date ultérieure sera refusé** »
- « **La Commission Fédérale Sportive fixera l'horaire de la dernière journée retour des Championnats de France, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs.** » (2 dernières journées pour la LFB).

ATTENTION : Pour les clubs souhaitant le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

2. Changements de salle

Veuillez vérifier **AVANT LE DEBUT DE SAISON** que la salle indiquée sur le site fédéral, pour chacune de vos équipes engagées en championnats de France est correcte ; sinon nous envoyer un mail rectificatif (nom de la salle, adresse complète, code postal, ville) à : sportive@ffbb.com.

A noter que le changement de lieu n'est pas payant, et ne nécessite pas l'accord de l'adversaire.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2016-2017. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux nouvelles dispositions règlementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental.

3. Changements en semaine

Rencontre en semaine non prévue au calendrier, vous êtes redevable d'une somme de : 300 € pour la LFB et 250 € pour la NM1.

Concernant les officiels, une indemnité supplémentaire sera imputée (voir barème fédéral dans l'annuaire de la saison 2016-2017).

4. Participation

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées ou Coupes de France, tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. **Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre, au regard des règles de participation de la compétition à laquelle il participe.**

5. Pénalités financières

- Envoi tardif de feuille de marque ou feuille de marque non identifiable : 80 €
 - Non-enregistrement des résultats, dans l'heure qui suit la rencontre : 50 €
- Rappel : l'enregistrement des résultats dans l'heure qui suit la rencontre est obligatoire (même dans les divisions utilisant e-Marque).**
- Licence manquante Seniors : 26 €
 - Licence manquante Jeunes : 11 €

6. Traitement des :

- Réserves par la Commission Fédérale Sportive (sportive@ffbb.com)
- Réclamations par le HNO (LFB et NM1) et par la Commission Fédérale des Officiels (les autres divisions du Championnat de France) (hno@ffbb.com ou cfo@ffbb.com)
- Dossiers de Discipline par la Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com)
- Joueurs(ses) étrangers(ères) par la Commission Fédérale de Qualification (qualification@ffbb.com)
- Entraîneurs par la Commission Fédérale de Techniciens (statutentraîneur@ffbb.com)

La feuille de marque électronique (ou e-Marque)

Comme il a été décidé par le Comité Directeur, la feuille de marque électronique (ou e-Marque) sera obligatoire pour :

- Les Championnats de France de Jeunes, la Nationale 2 et la Nationale 3, dès le début de la saison 2016-2017 ;
- La Nationale Féminine 1, **début janvier 2017.**

Les quelques feuilles de marque papiers adressées sont à **utiliser uniquement en « feuille de secours » (cas de soucis avérés dans la mise en place de l'e-Marque : bugs, ou autres problèmes matériels par exemple).** L'ensemble des



documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>). Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, merci de bien vouloir envoyer un e-mail à : emarque-assistance@ffbb.com

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Nous restons, bien entendu, à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions sur les Championnats et les Coupes de France ou pour compléter votre information à l'adresse suivante : sportive@ffbb.com. Pour contacter une autre commission ou un autre service de la FFBB, les coordonnées sont indiquées sur le site en bas de la page d'accueil : « Nous contacter ».

Veillez croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'AS', is positioned above the name of the signatory.

Alain SALMON
Président de la Commission Fédérale Sportive

Copie aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux